

AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

PRENEZ AVIS qu'à une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 30 octobre 2018, à 19 h, les demandes de dérogation mineure suivantes seront considérées :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2018-DM-010	740, rue de la Sablière	I-01	2 294 847	Permettre un pourcentage d'espaces végétalisés de 11,60 % au lieu de 25 % tel qu'exigé par l'article 7.2.10 du règlement de zonage numéro 7200.
2018-DM-028	55 à 79, montée Gagnon	M-03	1 954 008	Permettre l'installation de deux enseignes attachées à plat sur le bâtiment et par établissement au lieu d'une; la superficie de chaque enseigne attachée à plat sur le bâtiment de 3,32 mètres carrés au lieu de 3 mètres carrés; la hauteur de l'enseigne modulaire de 4,87 mètres au lieu de 4 mètres et la superficie de l'enseigne modulaire de 8,38 mètres carrés au lieu de 5 mètres carrés tel qu'exigé par les articles 6.3.2 paragraphe 2, 6.3.3 et 6.3.4 du règlement de zonage numéro 7200.
2018-DM-029	53, 26 ^e Avenue	H-14	1 955 241	Permettre une marge de recul avant du bâtiment principal existant de 4,29 mètres au lieu de 7 mètres et la marge de recul latérale et arrière d'un bâtiment accessoire existant de 0,77 mètre et 0,80 mètre au lieu de 1 mètre tel qu'exigé par les articles 2.1.2 paragraphe 2 et 4.3.1 paragraphe 1 du règlement de zonage numéro 7200.
2018-DM-030	118, 32 ^e Avenue	H-09	1 954 135	Permettre un aménagement d'une aire de stationnement à 0 mètre de la ligne de lot latérale au lieu de 0,50 mètre; l'empiètement d'une aire de stationnement de 34,35 % devant le mur de façade du bâtiment au lieu de 30 % et la largeur d'une aire de stationnement de 6,50 mètres au lieu de 6 mètres tel qu'exigé par les articles 5.2.1 paragraphes 4 et 5 et 5.2.3 paragraphe 7 du règlement de zonage numéro 7200.
2018-DM-032	55, montée Gagnon	M-03	1 954 008	Permettre l'installation de trois enseignes attachées à plat sur le bâtiment au lieu d'une enseigne tel qu'exigé par l'article 6.3.2 paragraphe 2 du règlement de zonage numéro 7200.
2018-DM-033	79, montée Gagnon	M-03	1 954 008	Permettre l'installation de trois enseignes attachées à plat sur le bâtiment au lieu d'une enseigne tel qu'exigé par l'article 6.3.2 paragraphe 2 du règlement de zonage numéro 7200.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter ces demandes lors de la séance extraordinaire du 30 octobre 2018, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 375, boulevard Adolphe-Chapleau.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 2 octobre 2018.

Le greffier,

Pierre St-Onge, avocat